



PRIX  
**FRANÇOIS GUIZOT**  
INSTITUT DE FRANCE



Prix François Guizot-Institut de France 2022

**Cérémonie de Remise du Prix**

Mardi 4 octobre 2022, 18h30, Grande Salle des Séances

Allocution de Xavier Darcos  
De l'Académie française  
Chancelier de l'Institut

Deux ans après notre dernière cérémonie de remise du prix François Guizot, qui s'était déroulée en comité restreint, et presque dix ans après la création de ce prix, je suis heureux de vous accueillir à l'Institut de France.

Il est particulièrement impressionnant de nous réunir dans cette Grande Salle des séances que l'homme d'État, membre de trois académies de l'Institut, a vu construire, et où il a si souvent siégé pendant sa très longue carrière académique.

En effet, dès les années 1830, l'historien François Guizot fut élu membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, puis l'Académie française ouvrit ses portes à l'orateur politique – au 40<sup>e</sup> fauteuil, que j'ai l'honneur d'occuper aujourd'hui. Mais auparavant, il avait trouvé tout naturellement sa place à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il avait proposé le rétablissement au roi Louis-Philippe en 1832.

Les fondateurs d'académies ne sont pas nombreux, et leurs noms sont parmi les plus glorieux de notre histoire de France. Guizot peut être considéré comme l'un d'eux, c'est pourquoi il est heureux que sa mémoire se perpétue parmi nous, sous la forme de ce prix biennuel – et je

remercie l'association François Guizot de sa collaboration avec les trois académies dont fut membre notre grand homme.

Comme si ses œuvres historiques et son action politique n'avaient pas suffi, Guizot écrivit dans sa retraite les admirables *Mémoires pour servir à l'histoire de notre temps*, dont on pourrait dire qu'ils peuvent aussi nous servir à comprendre notre propre temps présent. En effet, au moment de remettre le prix François Guizot 2022 à notre lauréate, Madame Françoise THOM, dont chacun connaît et admire les travaux sur la Russie et l'histoire soviétique, la tentation est grande de céder la parole à Guizot lui-même, et de faire entendre ici un extrait de ces fameux mémoires. Dans le tome 4, alors qu'il analyse la diplomatie de la France et les relations internationales de son époque, l'ancien ministre des Affaires étrangères écrit ces lignes :

« Les maximes essentielles et incontestées du droit public européen sont en petit nombre. Parmi les principales se range celle-ci :

La paix est l'état normal des nations et des gouvernements. La guerre est un fait exceptionnel et qui doit avoir un motif légitime. [...]

Ces salutaires maximes ont été mises, de nos jours, aux plus rudes épreuves. Tantôt on les a outrageusement foulées aux pieds pour donner un libre cours aux passions qu'elles ont précisément pour objet de contenir ; tantôt on en a scandaleusement abusé pour servir des desseins qu'elles condamnent expressément. Nous avons assisté aux plus immenses guerres entreprises sans motif légitime, par une ambition égoïste et déréglée, ou pour réaliser des combinaisons arbitraires et frivoles sous un air de grandeur. [...]

De grands gouvernements ont opprimé l'indépendance de petites nations, pour maintenir, chez elles comme chez eux-mêmes, les principes et les formes du pouvoir absolu. [...]

Le droit public européen n'a point péri dans ses échecs ; [...] c'est de son empire seul qu'on peut espérer, autant que le permet l'imperfection des choses humaines, le maintien habituel de la paix et de l'indépendance mutuelle comme de la sécurité des États. »

Si nous honorons aujourd'hui François Guizot, dans cette maison qui lui était si chère parce qu'elle était le refuge de la liberté sous toutes ses formes et en premier lieu celle de penser, ce n'est pas seulement pour faire mémoire d'un grand homme du passé. C'est aussi pour y puiser

des leçons pour le présent. Telle est la vocation profonde de nos académies. C'est pourquoi j'ai plaisir à vous dire : soyez tous les bienvenus à l'Institut de France.